



Arrêté du Maire n° 2021/ 007408

OBJET : PROLONGATION de réservation de deux places de stationnement au n°20 rue du Buhot, du vendredi 15 janvier 2021 au vendredi 29 janvier 2021 inclus, à la SARL YGER pour continuer à effectuer des travaux de rénovation toiture au droit de la propriété de M et Mme CASTAGNOL

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande de la SARL YGER, 72 rue des minquiers à ST PAIR sur MER, en date du 06 Janvier 2021 de prolongation d'autorisation de stationner sur 2 places de stationnement au n°20 rue du Buhot pour faciliter l'accès au chantier de rénovation toiture de la propriété de M et Mme CASTAGNOL, **du vendredi 15 janvier au vendredi 29 janvier 2021 inclus.**

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de la continuité des travaux de rénovation toiture de la propriété de M et Mme CASTAGNOL, et faciliter l'accès au chantier, la SARL YGER est autorisée à utiliser 2 places de stationnement au n°20 rue du Buhot du vendredi 15 janvier au vendredi 29 janvier 2021 inclus.

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par la SARL YGER.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . La SARL YGER

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 06 Janvier 2021

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

